



conseil sur les statut sarl entre 2 associés urgent!!!!

Par **gisele75**, le **01/05/2009** à **17:19**

Bonjour,

je souhaite créer une sarl avec une associée. ayant eu l'idée elle souhaite 51% des parts pour pouvoir garder le monopole de l'idée, ce que je peux comprendre, cela dit cela change bcp de chose sur le point juridique et je n'ai aucune connaissance de + elle a un papa notaire. Je préfère donc prévenir que guerir.

puis-je me protéger avec les statut? le travail lui est 50/50 pour la distribution des dividendes, avantages et surtout rémunération. en cas de mésentente puis-je éviter qu'elle refuse la cession de mes parts.....

Merci de m'aider, car mon projet me tiens à coeur, j'ai confiance en mon associée mais j'ai appris que dans la vie il fallait être prudent et j'ai l'impression de ne pas partir sur un pied d'égalité.

SVP aidez moi!!!

Par **Paula**, le **02/05/2009** à **17:16**

Bonjour,

En étant majoritaire, elle pourra, à chaque vote, soit voter pour, si ça l'intéresse, soit voter non. C'est plutôt elle qui prendra les grandes décisions en AG. Quant à une éventuelle cession de parts de votre part à un tiers, elle peut s'y opposer.

Très cordialement